



# Assemblée générale

Distr. générale  
8 février 2019  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 392<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 15 novembre 2018, à 10 heures

*Président* : M. Gertze (Vice-Président) ..... (Namibie)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Examen des projets de résolution sur la question de Palestine

Exposé du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967

Faits nouveaux concernant les activités organisées pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Exposés des États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



*En l'absence de M. Niang (Sénégal), M. Gertze (Namibie), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique**

2. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit qu'il est opportun que la séance se tienne le 15 novembre, anniversaire de la déclaration d'indépendance palestinienne de 1988. Il condamne la dernière agression en date d'Israël contre Gaza, conséquence d'une opération d'infiltration israélienne manquée, et remercie l'Égypte d'être intervenue pour aider à maîtriser la situation. Malheureusement, le Conseil de sécurité n'a pas pu agir efficacement pour condamner cette agression. Il est toutefois encourageant que la possibilité d'envoyer une délégation du Conseil de sécurité dans la région ait été évoquée.

3. Lors d'une réunion d'urgence tenu ce même jour au Caire au niveau des représentants permanents, le Conseil de la Ligue des États arabes a condamné les dernières attaques contre Gaza et souligné que le Conseil de sécurité devait prendre ses responsabilités à cet égard. Il a également réaffirmé que l'Initiative de paix arabe devait être mise en œuvre dans le bon ordre, au sens où aucun pays arabe ne pouvait normaliser ses relations avec Israël tant qu'il ne s'était pas retiré du territoire occupé. La Ligue s'est également fermement opposée à l'action des États-Unis d'Amérique en faveur d'une résolution autonome condamnant certaine composante du mouvement politique palestinien. Les États Membres doivent de même s'opposer à toute action en ce sens. L'orateur remercie l'Union européenne pour les négociations qu'elle a menées sur l'ensemble de résolutions que le Comité est sur le point d'approuver pour le présenter à l'Assemblée générale et qui, à son avis, tient compte des préoccupations de toutes les parties.

### **Examen des projets de résolution sur la question de Palestine**

*Projet de résolution : Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien*

*Projet de résolution : Division des droits des Palestiniens du Secrétariat*

*Projet de résolution : Programme spécial d'information sur la question de Palestine du Département de l'information (Secrétariat)*

*Projet de résolution : Règlement pacifique de la question de Palestine*

4. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine), présentant les quatre projets de résolution soumis au titre du point 39 de l'ordre du jour, dit que les trois premières résolutions sont semblables aux versions adoptées l'année précédente, à quelques ajustements techniques près. Le projet de résolution intitulé « Règlement pacifique de la question de Palestine » inclut maintenant des références à la résolution [2334 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité, en particulier son affirmation selon laquelle il ne reconnaîtrait aucune modification des frontières du 4 juin 1967, notamment en ce qui concerne Jérusalem, n'ayant pas fait l'objet d'un accord négocié par les parties, et sa demande aux États d'établir dans leurs relations une distinction entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967. L'orateur encourage les délégations à soutenir les projets de résolution et à s'en porter coauteurs.

5. *Les projets de résolution sont adoptés.*

### **Exposé du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/73/447)**

6. **M. Lynk** (Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967), s'exprimant par liaison audio, présente son rapport ([A/73/447](#)). Le rapport porte sur deux thèmes : la situation à Gaza et la tendance inexorable vers l'annexion.

7. La situation à Gaza est tragique en ce qu'elle résulte presque entièrement d'actions de l'homme. La Banque mondiale a signalé que l'économie y était en « chute libre », avec une croissance négative de 6 % au premier trimestre de 2018 et le taux de chômage le plus élevé au monde. Les Gazaouites ont accès à six heures d'électricité par jour au plus, bien qu'un don d'urgence fait récemment par le Qatar ait temporairement porté cet accès à 10 heures par jour. Les ressources en eau sont contaminées et le principal poste frontière est fermé. Les services de santé de base s'effondrent, et les réductions du financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont aggravé la situation.

8. Un nouvel accord entre Israël et les autorités de Gaza pourrait quelque peu améliorer la situation. Mais il ne suffira pas, loin s'en faut. Seule la fin du blocus de

plus de dix ans permettrait des progrès notables. Maintenir les structures de contrôle actuelles telles que le Mécanisme pour la reconstruction de Gaza et le contrôle unilatéral des ports par Israël ne fera que perpétuer les souffrances. Il faut envisager sérieusement de nouvelles idées, notamment une forme de protection internationale intérimaire. Il est également crucial d'appliquer le principe de responsabilité politique et juridique ; critiquer sans agir ne mènera à rien.

9. En 2012, l'Organisation des Nations Unies a publié un rapport indiquant que Gaza serait devenue invivable en 2020. En 2017, un nouveau rapport a indiqué que le seuil « d'invivabilité » avait déjà été franchi. Une telle situation rend toute réconciliation politique pratiquement impossible.

10. Israël a déjà illégalement annexé Jérusalem-Est en 1967 et le Golan arabe syrien en 1981, et tout porte à croire qu'il lorgne maintenant la Cisjordanie. Les infrastructures de transports, de communications et d'approvisionnement en eau et en électricité sont déjà solidement intégrées au réseau national israélien. Israël exerce un contrôle militaire total sur la zone C, qui représente 60 % de la Cisjordanie et où vivent plus de 400 000 colons israéliens. Les dirigeants israéliens ont régulièrement déclaré qu'ils comptaient conserver ce territoire de façon permanente. Rien que l'année dernière, la Knesset a adopté plusieurs lois ouvrant davantage la voie à une annexion officielle, dont une loi légalisant rétroactivement les colonies, une déclarant Israël État-nation juif et une étendant la loi israélienne aux colonies de Cisjordanie.

11. Malheureusement, malgré son mépris constant du droit international et du consensus de la communauté internationale, Israël a rarement payé pour ses actes, ce qui n'a fait que renforcer l'audace avec laquelle il affiche ses ambitions annexionnistes. Ce n'est qu'en insistant avec autant d'audace sur l'application véritable du principe de responsabilité que la communauté internationale pourra commencer à envisager une paix féconde au Moyen-Orient.

12. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) dit que l'exposé présenté par le Rapporteur spécial a été riche en enseignements et que les précédentes interactions avec lui ont été extrêmement utiles pour examiner toutes les options envisageables pour faire avancer la cause du peuple palestinien, notamment la possibilité de saisir la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.

### **Faits nouveaux concernant les activités organisées pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien**

13. **Le Président** rappelle que la Séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tiendra le 28 novembre 2018 et demande aux délégations d'y être représentées par un ambassadeur ou une ambassadrice.

### **Exposés des États Membres sur leurs activités relatives à la question de Palestine**

14. **M. Awawdeh** (Observateur de l'Organisation de la coopération islamique) explique que l'Organisation de la coopération islamique prévoit plusieurs manifestations à Jadda et à Ramallah, notamment des expositions culturelles, des projections de films et des débats interactifs. Au début de novembre 2018, en collaboration avec la Holy Land Christian Ecumenical Foundation, elle a tenu à Washington une conférence sur le thème « Ensemble dans la foi : Jérusalem, notre maison commune ». Une manifestation sur les colonies est actuellement organisée à Bruxelles par la mission de l'Organisation de la Conférence islamique dans cette ville.

15. **M<sup>me</sup> Krisnamurthi** (Indonésie) dit que le Ministère des affaires étrangères indonésien a organisé en octobre 2018 une semaine de solidarité pour la Palestine au moment de la visite en Indonésie du Ministre des affaires étrangères de l'État de Palestine. Les manifestations ont inclus une marche pour la paix et d'autres apparitions publiques du Ministre palestinien et de son homologue indonésien. Le peuple indonésien soutient fermement le peuple palestinien qui subit une oppression indicible.

### **Questions diverses**

16. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur une note concernant la procédure d'élection du Bureau, qui a été distribuée aux membres. Les élections ont généralement lieu chaque année en janvier ou en février.

*La séance est levée à 11 h 5.*